

DEPARTEMENT DU CHER

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 23 octobre 2023

MEMBRES : M. BARNIER - Mme BEN AHMED - Mme BERTRAND - M. BRAHITI - M. BRUGERE - Mme CASSIER - M. CHARLES - M. CHARRETTE - Mme CHESTIER - M. CHOLLET - Mme CIRRE - M. CLAVIER - Mme COURIVAUD - M. DALLOIS - Mme DAMADE - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - M. FLEURY - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. LEFELLE - Mme MADROLLES - M. METTRE - M. MECHIN - M. MICHOUX - Mme PIERRE - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIETU - Mme REBOTTARO - Mme RICHER - M. RIOTTE - Mme ROBINSON

Excusés : Mme CHAUVET

Pouvoirs : M. BAGOT à Mme CHESTIER
Mme BAUDOIN à M. CLAVIER
M. BOUDET à Mme REBOTTARO
Mme FENOLL à M. FLEURY
M. GALUT à M. LEFELLE

POINT N° 26

4ème commission : ACTIONS SOCIALES

SOLIDARITÉS – COHÉSION SOCIALE

**Approbation du cadre de mise en œuvre de la dotation complémentaire
qualité des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et
lancement de l'appel à candidature**

L'assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3211-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.312-1, L.313-1-3, L.313-11-1, L.314-2-1 et L.314-2-2 ;

Vu la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 et notamment l'article 44 ;

Vu le décret n° 2022-735 du 28 avril 2022 relatif au financement des services proposant des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile ;

Vu le rapport du Président et l'appel à candidature qui y est joint ;

Considérant la nécessité d'offrir, à leur domicile, un service de qualité à l'ensemble de la population âgée et en situation de handicap du territoire ;

Considérant l'importance d'accompagner à leur domicile les usagers, quel que soit leur degré de perte d'autonomie, sur l'ensemble du territoire et sur des horaires atypiques ;

Considérant l'importance de proposer une qualité de vie au travail des professionnels de l'aide et l'accompagnement à domicile ;

Vu l'avis émis par la 4ème commission ;

Mme DE CHOULOT, rapporteur entendu ;

DECIDE

- **d'approuver** la mise en œuvre de la dotation qualité pour les SAAD, selon les modalités détaillées dans l'appel à candidature ci-joint en annexe, et selon les priorités suivantes :

- . accompagner les personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités,
- . intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-end et les jours fériés,
- . contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire,
- . améliorer la qualité de vie au travail des intervenants,

- **d'approuver** le cadre de l'appel à candidatures, ci-joint en annexe,

PRECISE

- que les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les candidats retenus, seront soumis à l'approbation de l'organe délibérant au préalable à leur entrée en vigueur.

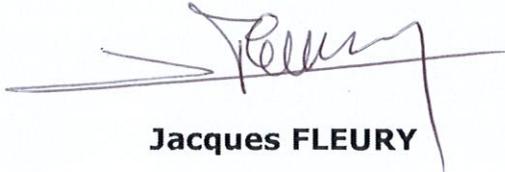


Le résultat du vote est de :

- 37 voix pour, (Avenir pour le Cher, Communistes, écologistes et partenaires, Socialistes et divers gauche)
- 0 voix contre,
- 0 abstention
- 0 non participation au vote.

Par conséquent, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président



Jacques FLEURY

Acte transmis au contrôle de légalité le : 26 OCT. 2023

Acte publié le : 26 OCT. 2023



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation du cadre de mise en œuvre de la dotation complémentaire qualité des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et lancement de l'appel à candidature

Date de transmission de l'acte : 26/10/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 26/10/2023

Numéro de l'acte : lmc114684 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 018-221800014-20231023-lmc114684-DE

Date de décision : 23/10/2023

Acte transmis par : Frédéric PELTRIAUX ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.2. Aide sociale